

Participant :

Identifiant :

À REMPLIR PAR LE PARTICIPANT

| | | |
|------------------------|----------------|---|
| MARCHE À SUIVRE | ÉTAPE 1 | À remplir seulement si votre bénéficiaire était irrévocable. Si ce n'est pas le cas, passez à l'étape 2 - (Voir section – <i>Précisions du Formulaire E - Désignation de bénéficiaire(s) (Retraité sans conjoint)</i> , du présent formulaire). |
| | ÉTAPE 2 | Veillez désigner le ou les nouveaux bénéficiaires en remplissant la section appropriée à votre situation. |
| | ÉTAPE 3 | Veillez signer le formulaire. |

ÉTAPE 1 – RÉVOCATION DE BÉNÉFICIAIRE(S)Remplir cette section uniquement si la désignation de ou des bénéficiaires était **IRRÉVOCABLE**

- Le consentement écrit du ou des bénéficiaires révoqués est essentiel s'il était désigné de façon irrévocable.
- Le participant ainsi que le ou les nouveaux bénéficiaires ne peuvent pas signer comme témoins.
- Le ou les bénéficiaires mineurs, désignés à titre irrévocable, de même que leurs tuteurs ne peuvent consentir au changement avant que le mineur atteigne la majorité.

Si le bénéficiaire irrévocable est décédé, un certificat de décès doit être fourni.

Je soussigné, à titre de participant, révoque par la présente la désignation de : _____
_____ à titre de
ou des bénéficiaires actuels et je leur substitue le ou les bénéficiaires désignés à l'étape 2 - *Désignation de bénéficiaire(s)* du présent formulaire,
conformément aux dispositions du RRMD.

Signature du participant_____
Date

Je soussigné, à titre de bénéficiaire irrévocable, consens à ce que ma désignation au RRMD soit révoquée :

Nom du bénéficiaire révoqué_____
Nom du témoin_____
Date_____
Signature du bénéficiaire révoqué_____
Signature du témoin_____
Nom du bénéficiaire révoqué_____
Nom du témoin_____
Date_____
Signature du bénéficiaire révoqué_____
Signature du témoin

Par sa signature, le témoin confirme que le bénéficiaire révoqué a signé le présent formulaire en sa présence.

ÉTAPE 2 – DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE(S)

Je nomme la ou les personnes suivantes à titre de ou des bénéficiaires des rentes que j'ai accumulées dans le RRMD advenant mon décès avant la fin de la période de garantie.

| Nom et prénom du ou des bénéficiaires | Répartition | Date de naissance | Statut |
|---------------------------------------|--------------|-------------------|--|
| | % | JJ/MM/AAAA | <input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable |
| | % | JJ/MM/AAAA | <input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable |
| | % | JJ/MM/AAAA | <input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable |
| Total | 100 % | | |

ÉTAPE 3 – SIGNATURE

Signature du participant

Date

Date de naissance (jour/mois/année)

Nom du participant

Identifiant

PRÉCISIONS DU FORMULAIRE E - DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE(S) (RETRAITÉ SANS CONJOINT)

La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit qu'au moment du décès :

- Pour un participant avec conjoint : Le conjoint a toujours priorité sur tout autre bénéficiaire désigné par le participant.
- Pour un participant sans conjoint : Le bénéficiaire est celui désigné par le participant.

Un bénéficiaire désigné a des droits uniquement lorsque :

- À la date de votre décès, vous n'avez pas de conjoint au sens du Régime ; ou
- Si vous avez un conjoint, votre conjoint a renoncé à la rente réversible à 60 % prévue par la Loi.

Si vous utilisez les mots « héritiers », « ayants droit », « succession », « liquidateur », « exécuteur testamentaire », « représentant légal » ou des expressions similaires, le bénéficiaire est votre succession.

Une désignation de bénéficiaire peut être révocable ou irrévocable :

RÉVOCABLE : Signifie que la désignation de bénéficiaire peut être changée sans le consentement du bénéficiaire désigné.

IRRÉVOCABLE : Signifie que la désignation de bénéficiaire NE PEUT être changée sans le consentement écrit du bénéficiaire. La désignation IRRÉVOCABLE d'une personne mineure ne pourra être changée avant sa majorité.

Le *Code civil du Québec* prévoit certaines dispositions particulières relativement à la révocabilité de la désignation de bénéficiaire :

- Si le bénéficiaire est votre conjoint marié, la désignation est automatiquement irrévocable, sauf si vous cochez la case indiquant « révocable ».
- Si le bénéficiaire est une personne autre que votre conjoint marié, la désignation est automatiquement révocable, sauf si vous cochez la case indiquant « irrévocable ».

Pour toutes les autres provinces, par défaut, la désignation est RÉVOCABLE, à moins de stipulation contraire.

La désignation d'un bénéficiaire peut être révoquée par une nouvelle désignation ou par un testament effectué postérieurement. Dans ce dernier cas, la révocation contenue dans le testament du participant doit identifier le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Il est également important de noter qu'en certaines circonstances, il se peut qu'aucune prestation ne soit payable à votre décès.

Pour plus de détails, contactez le Service aux participants du RRMD, dont les coordonnées apparaissent à la section - *Renseignements supplémentaires* du Relevé de prestations.

VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE :

Par courriel : rrmd@desjardins.clm

OU

Par la poste :

Desjardins Assurances
LEV200 - 4 - A
200 rue des Commandeurs
Lévis QC G6V 6R2

INFORMATION ADDITIONNELLE

Service aux participants du RRMD

De 8 h à 17 h, du lundi au vendredi

☎ 1 866 434-3166 ou 514 285-3166

Site Internet : www.rcd-dgp.com

Courriel : rrmd@desjardins.com